

Direction Générale des Douanes



Abidjan, le 29 DEC 2014

NOTE D'INFORMATION N° 378 /DGD/DU 29 DEC 2014
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Etablissement des vignettes touristiques.

Réf : Note d'Information n° 361/DGD du 05-12-2014.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que les dispositions de ma note d'information visée en référence portant déclaration des vignettes touristiques auprès des Commissionnaires Agréés en Douane sont abrogées.

En conséquence, les vignettes touristiques sont à nouveau levées sous le couvert de déclarations simplifiées.

J'attache du prix au strict respect de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- Premier Ministre
- MPMB/CAB
- MCAPPME
- Min. Industrie
- Syndicat des Transitaires
- FNISCI
- Webb Fontaine
- Toutes Directions Douane
- SICTA
- CI Logistique.



Colonel. Major. ISSA COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National